

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-031 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 20 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 13 février 2025 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 50 - Nombre de pouvoirs : 15 - Nombre de votants : 65

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2025-020*), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-014*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Liliane FALCON), Patrick BLANC (à Jean MARCELLI), Claire ANDRÉ (à Daniel FABRE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à Jean-Louis GUYADER), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Jean-Pierre GAGNE (à Marcel JACQUIN) *à partir de la délibération n°2025-007*, Franck PLANET (à Lionel CHAPPELLAZ), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Jean-Alex PELLETIER (à Elisabeth LAROCHE), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ), Bernard GUERS (à Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Vincent MANCUSO, Dominique DELOFFRE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA, Emilie CHARMET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Serge GARDIEN, Walter COSENZA, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET.

Objet : Avenant à la convention conclue avec le CEN Rhône-Alpes pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible Albarine et l'animation culturelle et touristique des autres ENS

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 7 janvier 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 février 2025 ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, rappelle que la communauté de communes de la Plaine de l'Ain est compétente en matière d'aménagement, entretien, gestion et promotion des sites naturels et touristique.

A ce titre, une convention de coopération entre le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et la CCPA a été conclue pour 3 ans. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de coopération des partenaires en vue de la réalisation des actions liées à la connaissance, la sensibilisation, la maîtrise foncière, les travaux, les suivis visant à préserver le patrimoine et les paysages du territoire, en conformité avec les dispositions de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique.

.../...

CONSIDERANT l'avancée des opérations engagées en 2023, il est proposé pour 2025, la déclinaison des actions suivantes :

- Mise en œuvre du Schéma de gestion concertée : concertation des acteurs
- Maîtrise foncière et d'usage des secteurs prioritaires
- Conception et pose de panneaux « canyons » à Chaley
- Supports de sensibilisation pour les circuits de Torcieu et de Chaley
- Torcieu – Evenement pour les habitants de la vallée
- Suivis de chiroptères (opération de comptage dans les tunnels)
- Charte des bonnes pratiques et créations d'outils pédagogiques pour les guides des activités de pleine nature
- Suivis des salamandres avec un outil participatif
- Plan de communication interne et grand public
- Animation du plan de gestion auprès des partenaires
- Animations auprès des scolaires
- Collecte des mémoires locales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de mettre à jour la convention par voie d'avenant afin d'intégrer les actions programmées pour 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'avenant à la convention de coopération entre le CEN et la CCPA.
- VALIDE les actions proposées et le budget 2025.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant à la convention.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 février 2025
Publiée le 26 FEV. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

